



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120461

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/11/2024 17H15 C:004960 I:41228

V/Email reçu le Vendredi 15/11/2024 à 17H15

SELON DEVIS N° 4100060

COGERIM-RIVOIRE

**4, BOULEVARD JULES FAVRE
69006 LYON**

IMMEUBLE : ANATOLE FRANCE
60-62 ALEXANDRE BOUTIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 10 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N60/62 BOUTIN - CONTACTER M CHARVIN (MCS) - TEL:*06 87814905*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4100060 du 10/10/2024 d un montant de
737,00€ HT

Donneur d'ordre : Mme M. LOPEZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage de réseaux par procédé hydraulique haute pression

PRENDRE RDV AVEC M CHARVIN POUR ACCES SOUS-SOL
-DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE LA COLONNE EAUX PLUVIALES TERRASSE DU
BATIMENT EN PASSANT PAR UNE TRAPPE EXISTANTE SUR TRAINASSE SUR 3ML COTE
62
-CURAGE HAUTE PRESSION DE 3 GRILLES EAUX PLUVIALES
-ENLEVEMENT DE TERRE ET VEGETAUX
-CURAGE HAUTE PRESSION DE 80ML DE TRAINASSE EAUX PLUVIALES JUSQU'AU
TABOURET COLLECTEUR EXERIEUR
-GESTION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT SPECIALISE SI NECESSAIRE,
QUI SERA FACTURE EN SUS DU PRESENT DEVIS

NOTRE INTERVENTION LE 04/12/2024

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 08/12/24 à 21H44 Mme M. LOPEZ

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUI TE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120461

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	737,00	737,00
TOTAL H.T.			737,00
T.V.A. a 10,00%			73,70
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>810,70</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.